



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 14-01-2026 /

Dossier complet le : 09-02-2026 /

N° d'enregistrement : 011885/KK P

1 Intitulé du projet

Amenagement d'une voie de liaison routiere sur les communes de Louvres et de Goussainville

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

DEPARTEMENT DU VAL D OISE

Raison sociale

ADMINISTRATION PUBLIQUE GENERALE

N° SIRET

22950127500015

Type de société (SA, SCI...)

Collectivites territoriales

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

Vogrin

Prénom(s)

Pierrick

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
6. Infrastructures routières	(les ponts, tunnels et tranchées couvertes supportant des infrastructures routières doivent être étudiés au titre de cette rubrique)., 6A

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

L'origine du projet se situe sur le giratoire de la RD184 au niveau du diffuseur N°97 de la francilienne a Louvres. Le projet prévoit la construction d'une 2x1 voie de 3.50 m chacune sur environ 650m afin de rejoindre le boulevard Paul Vaillant Couturier a Goussainville sur lequel il se raccordera par l'intermediaire d'un giratoire a creer au droit du college Pierre Curie. Parallelement a ce barreau de liaison, une voie verte sera creee entre les deux giratoires. La voie nouvelle sera limitee a 50km/h.

4.2 Objectifs du projet

La commune ne dispose actuellement que de 2 acces a la RN104, un depuis la RD47 au Nord-Ouest de la commune et un autre au Sud-Ouest via la RD317 occasionnant des congestions quotidiennes du trafic dans Goussainville aux heures de pointe du matin et du soir. Afin de remédier a cette problematique, une etude de faisabilite (mars 2002) portant sur plusieurs scenarios a ete realisee afin de creer un nouvel acces a la Francilienne. A la suite de cette etude, une option a ete privilegiee. Elle consiste en la creation d'un barreau de liaison entre le giratoire de sortie de la RN104 a Louvres (diffuseur n°97) et le Boulevard Paul Vaillant Couturier (Goussainville). Ce nouveau barreau permettra ainsi d'ameliorer les acces a la francilienne et les congestions observees a Goussainville. Il permettra de faciliter les déplacements des mobilites douces vers Louvres avec la creation de la voie verte.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Le projet consiste en l'aménagement d'un giratoire au Sud avec l'avenue Paul Vaillant Couturier, la création d'une nouvelle voie de liaison à 2x1 voies et la création d'une voie verte sur un linéaire d'environ 650 m. Les travaux seront majoritairement en dehors des voiries existantes, hormis le raccordement sur l'avenue Paul Vaillant Couturier au Sud, actuellement en impasse (accès au collège). Les travaux seront réalisés en tenant compte du maintien de l'accès à ce dernier. La durée des travaux est estimée à 18 mois. Le coût total du projet est estimé à 4 M euros HT (aléas inclus). Le projet évite une zone humide et évite également l'abattage d'arbres. En premier lieu, le terrain sera décapé de la terre végétale conservée pour être réutilisée pour les aménagements paysagers. Les travaux se poursuivront avec la réalisation de la nouvelle voie, de la voie verte, du giratoire Sud et du raccordement à l'avenue Paul Vaillant Couturier intégrant le réaménagement de la zone située devant le collège. Les dispositifs d'assainissement (fosse, bassin) seront rapidement mis en œuvre pour la gestion des eaux. Le projet est majoritairement situé sur une ancienne ISDI réaffectée en terres agricoles et concerne une surface estimée à environ 2.5 ha avec les entrées en terre. Le projet est excédentaire en déblais. Ils seront réutilisés pour partie en remblais pour la voie verte suivant les études géotechniques et sinon remis sur la butte à proximité immédiate du site. Le marché de travaux comprendra un critère de choix environnemental qui valorisera la mise en œuvre d'enrobés à température abaissée et constitués avec des agrégats d'enrobre. Les déchets seront évacués en centre de traitement adapté.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Les fosses et bassins seront fauchés et curés régulièrement, au même titre que l'ensemble des fosses gérées par le Département du Val d'Oise. L'intégralité du tracé se situant hors agglomération, le département en assurera la gestion et l'entretien.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Declaration au titre de la réglementation sur l'eau / si l'acquisition des terrains ne peut se faire à l'amiable, une DUP au titre du code de l'expropriation (enquête publique) / si expropriation, enquête parcellaire / Mesures d'évitement et de réduction

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Chaussee 2x1 voies (2x3.5m) Voie verte (3m) + accotement (0.75m) Creation de giratoire (rayon de 15 metres)	(metres, 650) (metres, 650) (metres, 30)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : " Lat. : "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : " Lat. : "

Point de d'arrivée : Long. : " Lat. : "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	La ZNIEFF la plus proche du projet est la ZNIEFF de type 1 Vallée de la Theve et de l'Ysieux a 2 km du projet.
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	Le site est concerné par le PPBE de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France adopté le 17 mars 2022. En effet, le projet se positionne sur une zone soumise au bruit des aéroports (zone D). En zone D, toute construction est autorisée mais doit faire l'objet de mesures d'isolation acoustique.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	Une délimitation zone humide a relevé une petite zone humide non impactée par le projet (éviter) et qui sera protégée pendant le chantier
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	La commune de Louvres est concernée par un PPR mouvement de terrain - affaissement et effondrements (cavités souterraines) prescrit le 08/04/1987. Le tracé de la voirie n'est pas concerné par ce PPR.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	Aucun PPRT n'est recensé sur les communes de Louvres et de Goussainville.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	Le projet est en majeure partie placé sur une ancienne ISDI, dont l'exploitation par la société ECT a été menée jusqu'en 2021, et dont l'activité était le concassage de déchets inertes (cessation d'activité juillet 2021 - ICPE n°13420). Aucune mesure de limitation ou d'interdiction d'aménagement ou d'utilisation des sols n'a été demandée. Par ailleurs une étude géotechnique est en cours (stabilité
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Dans le perimetre de 20 km autour du projet, nous retrouvons les sites suivants : - Forêts picardes : massif des trois forets et bois du Roi, situees a 8km - Sites de Seine-Saint-Denis, situes a 8 km et 10 km
D'un site classé ?	☐	☒	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	Il est prévu dans le cadre du projet de limiter au maximum l'utilisation des ressources naturelles en favorisant une meilleure valorisation des déblais. L'ensemble des terres excavées seront remis sur le site à proximité immédiate du trace (au niveau de la butte). projet prévoit 30 000 m³ de déblais pour 3 600 m³ de remblais. En fonction des matériaux, il est envisagé de les réutiliser pour rehausser
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Le projet est un projet routier. Les eaux pluviales seront collectées et dirigées vers un ouvrage de gestion conforme aux documents de planification sur l'eau en vigueur (recherche de l'infiltration, gestion des petites pluies par infiltration, neutralité hydraulique 30 ans, rejet régulé conforme au règlement d'assainissement).
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☒	☐	La zone d'étude s'insère sur des terres agricoles. Une étude faune flore spécifique a été menée pendant un an et a permis de définir des mesures d'évitements (maintien des éléments d'intérêt écologique) et de réductions (planning, limitation éclairage, gestion des EEE, pose de nichoirs et de gîtes, ...) présentées en annexe V2, ainsi que des mesures d'accompagnements et de suivi
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☒	☐	Le projet nécessitera le prélèvement de terres agricoles. (Le projet prévoit le rétablissement des cheminements permettant la circulation des engins agricoles.) Des accords à l'amiable avec les propriétaires des terrains concernés seront recherchés. À défaut d'accord amiable, une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique (DUP) du projet sera réalisée.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	Le projet n'est pas concerné par des canalisations de transport de matières mais se situe à proximité immédiate de la RN104, axe de transport de matières dangereuses.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Le projet se trouve en zone de sismicité très faible. Une partie de la ville de Goussainville se situe dans une zone d'aléa retrait-gonflement des argiles, de niveau faible à moyen. Une étude géotechnique est en cours pour qualifier le risque lié au projet.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	D'après l'étude air et santé réalisée dans le cadre du projet, celui-ci n'engendre pas de risques sanitaires.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	Aucun site SEVESO n'est situé à proximité du projet.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	Une étude de trafic a été menée explorant plusieurs scénarios et leurs impacts avec des analyses complémentaires acoustiques et sanitaires. Le scénario retenu pour la création de cette voie est celui d'une limitation à 50 km/h en plus d'une création d'une voie verte. Selon les études de trafic, cette nouvelle liaison pourrait être empruntée par des flux d'environ 1 050 V/D/h le matin et de 1 400 V/D/h le soir (2 sens).
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	3 bâtiments feront l'objet d'un renforcement de l'isolation de leurs façades. 99 bâtiments ont été identifiés et feront l'objet de mesures spécifiques pour voir si une isolation de façade est à prévoir annexe V2.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒	☐	La section nord du Boulevard Paul Vaillant Couturier ainsi que le secteur concerné par le tracé neuf de la nouvelle liaison routière sont en ambiance sonore modérée.
	Engendre-t-il des odeurs ?	☒	☐	La circulation routière est de fait une source de nuisances olfactives (gaz d'échappement).
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☒	☐	Des vibrations peuvent être générées en phase chantier avec les travaux de terrassements.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☒	☐	Les opérations de chantier seront prévues de jour. Un éclairage sera prévu sur le giratoire raccordant le boulevard Paul Vaillant Couturier. Pas d'éclairage de la voie nouvelle. La voie verte aura un marquage.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	En phase travaux, avec les opérations de déblais qui pourront entraîner des rejets de poussières et des rejets dus à l'utilisation d'engins de chantier. De par son utilisation, le projet n'est pas de nature à générer des déchets polluants significatifs dans l'air. Le MO s'engage à réduire au maximum ces rejets : sensibilisation des entreprises pour réduire les projections de poussières, arrosage des sols.
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☒	☐	Le projet engendrera des rejets hydrauliques liés à la gestion des eaux pluviales routières.
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	Les rejets hydrauliques liés à la gestion des eaux pluviales routières seront collectés via un réseau de fosses enherbées pour permettre la gestion de ces eaux par infiltration. Des bassins de stockage sont aussi.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	De maniere limitee au Sud du projet notamment. Toutes les surfaces artificialisees rendues inutiles (carrefours, voies depotees, voies d'insertion, ilots ...) seront demolies. Lors de la demolition des chaussees supprimees, les dechets routiers qui seraient pollues par des HAP ou de l'amiante seront evacues en centre de traitement adaptes. Les entreprises de travaux devront fournir les équipements de suivi des déchets.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☒	☐	Le projet s'implante sur un zonage de site archeologique. Une consultation du Service Regional de l'archeologie (SRA) sera effectuee. Des aménagements paysagers sont par ailleurs prevus (plantation talus, ...).
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☒	☐	Le projet necessitera le prelevement de terres agricoles. Toutefois, eu egard aux caracteristiques du projet, l'impact est juge limite. Le projet s'insere notamment en bonne partie au niveau d'un talus existant. Des accords a l'amiable avec les proprietaires des terrains concernes seront recherches. A defaut d'accord amiable, une enquête prealable a la declaration d'utilite publique (DUP)

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Lors de la phase travaux, des mesures de type "bonnes pratiques environnementales" seront mises en œuvre : -Prévention des pollutions (kit anti-pollution, stockage de produits polluants sur rétention...), -Réduction des nuisances sonores par des travaux diurnes, -Les déchets engendrés seront triés puis évacués vers les différentes filières adéquates conformément à la réglementation en vigueur -Les surfaces rendues inutilisées seront désartificialisées et plantées -Le projet prévoit une gestion adaptée des eaux pluviales (gestion par infiltration, neutralité hydraulique 30 ans, ...) -Le projet prévoit un aménagement paysager -Des mesures qualité de l'air et acoustiques ont été menées au droit du futur barreau et au droit de l'avenue Vaillant Couturier : des mesures complémentaires vont être menées sur cette dernière pour identifier les ouvrants à changer afin de respecter les seuils de protection réglementaires. Pour la biodiversité, les mesures suivantes seront mises en place : -ME1-Maintien des éléments d'intérêt écologique MR1-Adaptation du planning aux enjeux écologiques MR2-Limitation des éclairages en faveur de la biodiversité MR3-Réduction des risques de collision (maintien des axes de déplacement de la faune MR4-Evitement des pièges mortels pour la petite faune MR5-Palette végétale indigène et favorable à la faune MR6-Plantation de fourrés arbustifs MR7-Abattage des arbres à cavité par démontage (absence d'abattage au final) MR8-Gestion des espèces exotiques envahissantes (EEE) MR9-Modalités de défavorabilisation écologique avant travaux MR10-Pose de nichoirs à oiseaux MR11-Pose de gîtes à chiroptères MR12-Creation d'hibernacula MR13-Gestion écologique des bords de route.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

L'objectif du projet est de créer un nouvel accès à la RN104 depuis le Nord de Goussainville pour décongestionner les deux accès actuels au Nord-Ouest et au Sud-Ouest de Goussainville. Le projet prévoit un assainissement adapté (Annexe V5) et fera l'objet d'une déclaration au titre de la réglementation sur l'eau (rubrique 2.1.5.0.) Les mesures ERC mises en place permettent d'éviter et réduire les impacts sur la biodiversité inventoriée sur la zone projet (annexe V2). Les mesures prises concernant les enjeux acoustiques (annexe V3) sont prises en compte au droit du tracé neuf et sur le boulevard Vaillant Couturier (protection de façade). Des mesures complémentaires sont en cours. Au vu de ces éléments, le projet ne devrait pas faire l'objet d'une évaluation environnementale.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom Vogrin

Prénom Pierrick

Qualité du signataire Chef de service

À Saint-Ouen-l'Aumône

Fait le 14-01-2026 / / /



Signature du (des) demandeur(s)